



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2026

Ordre du jour :

- 0. Prestation de serment**
- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
 - 2.1. Représentations
 - 2.2. Courriers
- 3. Communications du Conseil administratif**
 - 3.1. Communications
 - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
- 5. Projets de délibération**
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Grands travaux**
- 8. Motions**
- 9. Résolutions**

Néant
- 10. Questions des Conseillers municipaux**
- 11. Propositions des Conseillers municipaux**
- 12. Communications et divers**
 - 12.1. Agenda
 - 12.2. Autres communications / Remarques



Personnes présentes :

- Mmes et MM. Sandrine BILZ (PS) – Mounir BOULMERKA (PS) – José CABEZA (PLR) – Alessia CAVALIERI, Secrétaire (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Hani CHAAR (VERTS) – Casper DE JONG (VERTS) – Regula ECKERT (VERTS) – Carla EDELENBOS (PS) - Guy GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux)– Jonathan HALDEN (VERTS) – M. Raphaël HARDMEYER (PLR) - Gregory MAST (UDC)– Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Thierry PONCET (VERTS) — Malik SEMLALI (VERTS) – Muhsin SERIN (MCG) – Yann SIMETH (PS) – Éric STEINER (PLR) – Matthieu STEINER, Vice-président (PLR) – Mme Oana TOPOR-POP (VERTS)

Suppléants :

- M. Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS)
- M. Valentino CAVALIERI (Le Centre – Les Vert'libéraux)
- M. Alex PETRACHKOV (PLR)
- Mme Anna SARKISSOVA (UDC)
- M. Carlos SINTADO (VERTS)

Assistent à la séance :

- M. Laurent JIMAJA, Maire
- Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX, Conseillère administrative
- M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
- Mme Bérangère ROSSET, Secrétaire Générale
- Mme Nathalie MACHERET, Procès-verbaliste

Personnes absentes :

- Mme Peta GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux) remplacée par M. Valentino CAVALIERI
- Mme Gabrielle LE GOFF (MCG)
- Mme Ekaterina NOZDRINA (UDC) remplacée par Mme Anna SARKISSOVA
- Marc PASCHE (PLR) remplacé par M. Alex PETRACHKOV
- Mme Carla RUTA (PS) remplacée par M. Cruz Melchor EYA NCHAMA
- Mme Dusica SEMLALI (VERTS) remplacée par M. Carolos SINTADO
- Mme Carole STUDER, Présidente (VERTS) remplacée par le Vice-Président M. Matthieu STEINER

Le Président ad intérim* prie de bien vouloir excuser l'absence de la Présidente Mme STUDER qu'il remplacera durant cette séance. Il ouvre la séance à 20h00 et invite la Secrétaire à procéder à l'appel.

Le Président demande à l'assemblée de se lever afin de faire une minute de silence en hommage aux victimes du drame survenu à Crans-Montana durant la nuit de la St-Sylvestre.

0. Prestation de serment

Le Président passe à la prestation de serment de Mme Oana TOPOR-POP (VERTS) en tant que Conseillère municipale, et l'invite à prendre place.

Le Président passe la parole au public ; les questions sont notées par la Secrétaire et seront reprises en point 10.



Le Président demande l'ajout des motions suivantes à l'ordre du jour :

- 8.1 PLR « Contre les augmentations du trafic routier »
- 8.2 PLR « Organiser une journée « sécurité » au Grand-Saconnex »

Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025

Le Président demande s'il y a des remarques au procès-verbal du 15 décembre 2025.

Mme Eckert informe qu'elle ne reconnaît pas ses propos en page 9 lignes 11 et 12 et demande de modifier le texte comme suit : « Mme ECKERT souligne qu'il s'agit bien d'une mesure incitative applicable lors de la signature d'un contrat d'apprentissage, à l'image de ce que la Ville de Genève propose, soit un coup de pouce pour une PME qui hésiterait à s'engager dans cette voie. Cette mesure s'ajoute aux mesures cantonales et fédérales de soutien à l'apprentissage (encadrement, formation des formateurs d'apprentis, cours interentreprises etc.).

Mme ECKERT précise qu'il n'a pas été dit qu'un apprenti était autonome dès la deuxième année, mais bien que la formation professionnelle par apprentissage en entreprise est un système rentable. Rentable dès la deuxième année de formation selon les professions et globalement rentable pour l'ensemble des professions, quelle que soit la durée de formation soit une AFP en deux ans, un CFC en trois ou quatre ans, chiffres du SEFRI (Secrétariat à l'économie, la formation, la recherche et l'innovation) à l'appui.

Finalement en page 12 lignes 17 et 18 Mme ECKERT demande de rectifier le paragraphe concernant la motion PLR le soutien à l'apprentissage. « Elle propose au Conseil administratif de convoquer la commission Economie et formation pour une séance dédiée à la promotion, la valorisation et au soutien à l'apprentissage avec les services concernés. L'objectif est de faire un tour d'horizon des prestations existantes et de leur fonctionnement, côté apprentis et côté entreprises, commune et canton, afin d'étudier des pistes pour renforcer ces mesures et éventuellement prospecter des places d'apprentissage sur la commune en collaboration avec l'OFPC (Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue). »

M. DE JONG demande changer le mot bétonnage par « dé bétonnage » en page 4.

M. PETRACHKOV, en page 11, avait demandé où en est l'avancement de l'axe Sarasin-Terroux lancé en avril 2025, mais souhaitait également savoir pour quelle raison la séance de restitution annoncée pour septembre dernier n'a toujours pas eu lieu.

Celui-ci est approuvé par 20 "oui", 0 "non", 4 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Représentations par le Bureau du Conseil municipal :

- 18 décembre - Repas des Aînés
- 19 décembre - Repas de Noël en compagnie des familles des résidents à la Résidence de Saconnay
- 16 janvier - Vœux à la population
- 17 janvier - Cuisine du monde repas Thaïlandais
- 24 janvier - Repas annuel de l'Amicale Saconnésienne de Pétanque
- 30 janvier – Repas de l'Association Abondance



M. EYA NCHAMA intervient au sujet de l'appel des suppléants lors des séances du Conseil municipal et remercie le Vice-Président pour l'échange qu'ils ont eu à ce propos. Il souligne l'importance de cette question pour des raisons d'identité institutionnelle. Une discussion s'engage alors sur le rôle des suppléants : ceux-ci doivent être formés et familiarisés avec le fonctionnement du Conseil municipal afin de pouvoir assumer correctement leur mandat lorsqu'ils sont appelés à siéger. La séance avec le Vice-Président s'est conclue sur une discussion constructive suivie d'un agréable repas.

2.2 Courriers:

- Courrier du Services des votations – Assermentation de Mme TOPOR-POP

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Communications

M. Jimaja demande tout d'abord d'être excusé pour son arrivée tardive à la séance. Il informe ensuite qu'il souhaite transmettre plusieurs communications, principalement liées au chantier du TNGS. Il rappelle que les membres du Conseil municipal ont reçu à leur place un document concernant les modifications de trafic, déjà distribué auparavant dans leurs boîtes aux lettres. À partir du 2 février 2026, plusieurs changements importants interviendront. La route de Colovrex sera fermée entre le Barreau-Colovrex et la route de Ferney pendant trois mois, et le chemin Auguste-Vilbert sera également fermé entre le parking et le numéro 4 pour permettre les travaux de mise en séparatif, travaux approuvés lors du vote sur l'assainissement. Par ailleurs, la route de Ferney et la route des Morillons seront fermées entre le chemin du Pommier et la rue Michelle-Nicod pour une durée d'un an, sans possibilité de passage pour les voitures, les piétons ni les cyclistes. Un prospectus d'information a été distribué aux riverains et mis à disposition sur les réseaux sociaux de la Ville de Genève. Une mise en double sens d'une partie de l'Ancienne Route est prévue ultérieurement afin de faciliter l'accès aux habitants du chemin Auguste-Vilbert.

Il poursuit en informant le déroulement du forum citoyen ; la séance publique de tirage au sort a eu lieu le 8 janvier 2026 à la salle des Délices, en présence d'une soixantaine de personnes. Vingt-deux habitants ont été tirés au sort pour constituer le forum. Les personnes retenues ont reçu une confirmation de participation le 9 janvier dernier, tandis que les autres ont été informées la semaine suivante. Le thème retenu par les participants, à la suite d'un sondage, porte sur la manière de stimuler l'économie locale de proximité dans le cadre du développement des nouveaux quartiers la Susette, Carantec et Marronniers, rejoignant en partie les discussions menées en Commission Aménagement du territoire, mobilité. Les prochaines étapes du forum sont fixées aux 21 février, 28 février et 1er mars. Une réponse écrite du Conseil administratif est prévue au quatrième trimestre.

Enfin, M. JIMAJA apporte une réponse à une demande formulée lors de la séance du 13 octobre 2025 par M. SEMLALI concernant le réaménagement du secteur du Marais et l'installation d'un éclairage pour les piétons. Selon les informations transmises par le Service des parcs et le SATPE, le parc du Marais est une zone naturelle dans laquelle aucun aménagement supplémentaire n'est prévu. Des plantations ont été faites fin 2025 et une valorisation du site est envisagée pour 2026. L'installation d'un éclairage solaire n'est pas recommandée en raison de performances insuffisantes ; seule une solution d'éclairage électrique serait envisageable, mais nécessiterait une étude de faisabilité, compte tenu des coûts importants, des travaux requis et des contraintes écologiques liées à la faune, à la flore et aux racines des arbres. Le Conseil administratif propose que le Conseil municipal décide ultérieurement de l'opportunité de poursuivre ce projet, en considérant les implications techniques et environnementales.



Mme TISSOT-BUCHOUX procède à la présentation des nouveaux collaborateurs. En premier lieu elle demande à la nouvelle Secrétaire générale, Mme ROSSET, de se lever et indique qu'elle sera désormais présente lors des séances de plénières.

Mme TISSOT-BUCHOUX poursuit la présentation des nouveaux collaborateurs dont les photos sont projetées sur l'écran :

- Mme Morgane WEINGART, horticultrice paysagiste, qui possède une vaste expérience acquise au sein de la Ville de Genève depuis 2018, notamment dans la gestion et la culture des serres.
- M. Steve PAPAUX, le nouvel adjoint du chef de service de la Voirie ; M. LAMBERCY. M. PAPAUX dispose d'une solide expérience dans les domaines de la logistique et du développement.
- M. Martin PINEDO, qui occupe le poste de concierge au Pommier depuis le 1er janvier 2026.
- M. Federico PICCIRILLO rejoint également les équipes en qualité de menuisier.

De plus, Mme TISSOT-BUCHOUX souhaite rappeler aux Membres et Membres suppléants du Conseil municipal de ne pas s'adresser directement aux services de la commune, mais de passer par le Conseil administratif, chargé de relayer les demandes. En cas de sollicitation directe par un Membres et/ou Membres suppléants du Conseil municipal, le service concerné devra refuser de traiter la demande et indiquer que la démarche doit transiter par le Conseil administratif.

Finalement Mme TISSOT-BUCHOUX indique que suite à la demande du Bureau pour la mise en place d'un système de vote électronique. L'informaticien M. TITUS propose d'adopter la même solution que celle utilisée par l'ACG (Association des Communes Genevoises). Le coût s'élèverai à approximativement CHF 5'300.–.

M. POMATTO indique qu'en collaboration avec les services, deux séances sont en cours de préparation en lien avec les motions adoptées. La première concerne les clubs sportifs afin de parler de leur bilan, attentes et autres, la seconde porte sur l'accueil des enfants le matin avant l'école. Il précise qu'une séance est en voie d'organisation avec l'association des parents, le Groupement Intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) ainsi qu'un représentant du Département de l'Instruction Publique (DIP). Il ajoute qu'un questionnaire sera diffusé en amont afin de connaître le nombre de personnes potentiellement intéressées par ce type d'accueil.

3.2 Suspens du Conseil municipal

Le Président rappelle que les réponses aux questions et propositions se trouvent sur CMNet et sur les chaises du public.

Le Président demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des demandes d'éclaircissement ou des remarques sur les réponses qui ont été communiquées.

M. SEMLALI revient sur la question de l'éclairage au Marais, évoquée lors d'une précédente séance et portée par le groupe des Verts. Il rappelle que les coûts actuels rendent le projet difficilement envisageable à court terme. Il propose toutefois qu'une solution cohérente avec les futurs travaux du secteur soit étudiée, notamment l'installation d'un éclairage doux avec activation par détecteurs de mouvement, et que cette réflexion soit menée parallèlement au projet de la future école du Marais.

M. GIROD transmet une proposition d'inviter les responsables du Centre Fédéral d'Asile (CFA) à Bois-Brûlé, à venir afin d'être entendu et présenter leur travail lors d'une Commission.

Mme CAVALIERI relève une confusion entre les propositions et les questions, notamment concernant la motion du Centre concernant la vaisselle réutilisable. Elle indique ne pas avoir retrouvé le document de référence du Conseil administratif. Elle relève également que les réponses fournies en mai 2025 sur l'usage de la vaisselle semblent avoir été modifiées. En effet le Service de la Cohésion sociale ainsi que le Service de l'Aménagement du territoire avaient identifié la meilleure option, mais le Conseil



administratif avait finalement retenu la location. Elle estime que les informations transmises en décembre 2025 et janvier 2026 manquent de clarté.

M. JIMAJA, répond à Mme CAVALIERI concernant la vaisselle réutilisable et regrette que des références au procès-verbal du Conseil administratif soient notés, toutefois il précise que la décision du Conseil d'administration est de louer la vaisselle.

M. JIMAJA répond ensuite à M. GIROD concernant la visite du CFA, il souligne que toutes les réponses avaient été apportées et que cinq membres du Conseil municipal, ainsi que le Conseil administratif, y avaient participé. Il juge gênant de solliciter à présent une venue du CFA en commission alors qu'une visite complète avait déjà été organisée. Il rappelle que ces visites permettent de rencontrer les résidents, l'encadrement et d'observer les lieux, ce qui est essentiel pour comprendre le fonctionnement du centre. Il réaffirme que la commune œuvre pour que les personnes vivant dans ces structures bénéficient des meilleures conditions possibles.

Le Vice-président abonde dans le sens de M. JIMAJA et constate qu'un nombre important de membres du Conseil municipal ne participent pas aux visites proposées.

Mme ECKERT remercie le Service de l'Aménagement du territoire et mobilité (SATPE) d'avoir réalisé une étude sur le taux d'occupation des places de recharge pour voitures électriques dans le quartier du Pommier, et sans doute aussi des places de recharge du parking de la Mairie. Certes 40% d'occupation ne justifie pas l'augmentation du nombre de places de recharge. Mais le vrai problème est la limitation du temps de recharge à deux heures, car assimilé à la zone parking. Il faut alors plusieurs passages pour atteindre les 80% de recharge de la batterie recommandés par les constructeurs automobiles et le TCS afin d'optimiser et de préserver les batteries, car la durée de recharge adéquate sur ces bornes se situe entre 3h30 et 4 heures. Pour encourager l'électromobilité, il faudrait aménager des places dédiées exclusivement à la recharge électrique avec une signalétique jaune et verte (hors cases parking bleues limitées) avec un panneau correspondant soit recharge électrique autorisée. Et comme la procédure l'exige, il conviendrait alors de demander une autorisation de construire complémentaire pour modifier ces emplacements en conséquence

M. JIMAJA confirme que cette problématique est réelle et que des résidents ont déjà formulé des demandes en ce sens. Il déplore que certaines personnes se stationnent sur les places équipées de bornes sans recharger leur véhicule, ce qui constitue un abus.

M. POMATTO ajoute qu'une borne électrique supplémentaire sera prochainement installée, mais qu'elle sera payante.

M. CHAAR, habitant le quartier Gardiol, indique qu'il observe régulièrement des véhicules stationnés tout le week-end sur des bornes de recharge, ce qui empêche leur utilisation.

M. GIROD souligne la frustration exprimée par le Magistrat et propose de sonder les membres du Conseil municipal dès ce soir afin de déterminer s'il existe un intérêt pour organiser une nouvelle visite du CFA.

Le Président invite M. GIROD à transmettre cette proposition selon la procédure habituelle.

Mme TISSOT-BUCHOUX indique que, lors des séances photos, plusieurs dates avaient été proposées et que tous les membres n'avaient pas répondu. Elle se demande s'il en ira de même pour les visites du CFA.



4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport d'information de la commission "Aménagement du territoire, Mobilité" du 8 décembre 2025 sur le suivi du projet "Rez Actifs"

Le Président demande à M. DE JONG (Rapporteur remplaçant) de lire son rapport. Il propose toutefois de faire voter le rapport tel qu'il a été présenté par la Commission, et non en tant que rapport d'information.

Le Président propose de procéder au vote du rapport, après avoir constaté qu'au moins trois personnes y sont favorables. Il suggère de voter sur le principe selon lequel le Conseil municipal soutient la démarche relative des Rez Actifs. Il ajoute qu'un courrier de réponse du Conseil Etat a été reçu et demande s'il peut être lu en séance.

M. JIMAJA indique que le contenu de ce courrier ne peut pas être rendu public ; il précise que le Conseil municipal en prend simplement connaissance et qu'il pourra être relayé ultérieurement en commission.

M. DE JONG estime toutefois que la population devrait être informée, étant donné que le Conseil administratif ne souhaite pas diffuser ce courrier.

Le Président rappelle alors que l'objet du rapport doit rester au centre de la discussion et passe au vote de principe du rapport.

Celui-ci est approuvé par 23 "oui", 0 "non", 1 abstention.

5 Projets de délibérations : NEANT

6. Propositions du Conseil administratif

M. JIMAJA revient sur l'éclairage au Marais, et constate que M. SEMLALI a renoncé ou que ce dernier viendra avec une demande plus précise ultérieurement.

Mme TISSOT-BUCHOUX n'a pas de proposition.

M. POMATTO n'a pas de proposition.

7. Grands travaux

M. JIMAJA informe le Conseil municipal de l'évolution du TNGS et des questions de circulation et de mobilité. Il indique que, dès le 2 février, plusieurs modifications importantes seront mises en place dans la commune. Il précise notamment qu'il sera désormais possible de tourner à gauche sur la route de Colovrex pour les automobilistes qui remontent la Route de Ferney. Le Barreau de Colovrex sera fermé, il conviendra d'utiliser le Barreau de Carantec pour rejoindre le village. Il relève également que, contrairement à ce qui figure sur le flyer distribué, il sera possible de tourner à gauche au chemin Jo-Siffert.

Mme PERROTIN DURET demande s'il est toujours possible d'accéder au parking de la Place Carantec en empruntant le Barreau de Carantec.

M. JIMAJA confirme que l'accès reste garanti.

8. Motions :

8.1 PLR « Contre les augmentations du trafic routier »

Le Président demande à M. PETRACHKOV de lire la motion qui ajoute que les augmentations constatées, chiffres à l'appui, ainsi que les nuisances visuelles et sonores observées justifient la demande de se pencher sur cette problématique.

Le Président ouvre la discussion.



M. DE JONG indique que les Verts soutiennent la motion, mais rappellent que des comptages ont déjà été réalisés par le Conseil administratif. Selon lui, demander de nouveaux comptages n'est pas pertinent, puisque les chiffres sont désormais connus. Les Verts envisagent donc de s'abstenir, tout en soutenant la problématique du trafic de transit. Il estime que la démarche aurait davantage sa place sous forme de proposition.

M. GIROD annonce que le Centre s'abstiendra également, relevant qu'une motion traite déjà de ce sujet. Il considère qu'un complément pourrait être formulé sous forme de proposition, car deux motions parallèles risqueraient de créer de la confusion et, selon ses mots, « de provoquer un auto goal ».

M. SIMETH précise que le PS accueille favorablement la motion, en particulier le point 3 visant à saisir le Canton en fonction des résultats. Il se dit prêt à l'accepter, tout en rejoignant l'avis de M. DE JONG : selon lui, une motion n'est peut-être pas l'outil le plus approprié, car elle entraîne une charge administrative supplémentaire pour la commune. Il estime que ces demandes auraient pu être adressées directement au Conseil administratif ou discutées en commission Aménagement du territoire et mobilité. Il souligne enfin qu'une réflexion plus approfondie serait souhaitable.

Mme CAVALIERI rappelle que le délai de réponse du Conseil administratif pour une motion est de six mois et qu'il convient donc d'attendre les retours de la première motion déposée par le PLR à ce sujet avant de poursuivre.

M. PETRACHKOV remercie les membres du Conseil municipal pour leurs commentaires. Il rappelle qu'une motion avait été acceptée à l'unanimité il y a quatre mois, démontrant l'intérêt du Conseil pour cette thématique. À l'époque, les données n'étaient pas encore disponibles ; elles le sont désormais. Concernant le point 1, il estime qu'il serait pertinent, plutôt que de multiplier les comptages, de dialoguer avec l'Office Cantonal des Transports (OCT) pour analyser les conséquences observées. Les chiffres montrent une augmentation du trafic, alors que la route des Nations demeure sous-utilisée. Il relève aussi des points de faiblesse aux heures de pointe, matin et soir. Cette motion vise donc à compléter les actions futures en s'appuyant sur des informations précises.

Mme EDELENBOS propose d'amender la motion en conservant uniquement le point 1 et en supprimant les points 2 et 3.

M. PETRACHKOV accepte cet amendement, à condition que la motion ainsi modifiée soit ensuite adoptée. Il précise que le trafic de transit relève du réseau primaire et que, si le point 3 devait poser difficulté, il accepte de le retirer conformément à la proposition d'amendement.

M. STEINER exprime un doute concernant le point 2 et une éventuelle demande portant sur les chemins communaux.

M. JIMAJA rappelle que l'étude a déjà été présentée.

M. PETRACHKOV estime pour sa part que certaines limitations n'ont pas été prises en compte.

M. JIMAJA précise que tous les documents disponibles ont été transmis, certains documents cantonaux étant payants et ne pouvant être fournis. Il rappelle que le Canton a affirmé qu'il n'y a pas de surcharge de trafic. Il considère que la motion peut être approuvée et que le Conseil administratif adressera une nouvelle demande au Canton. Il souligne que le tableau de comptage, incluant les vitesses, a déjà été remis au Conseil municipal.

M. GIROD, après les explications de M. JIMAJA, confirme avoir reçu le premier comptage mais n'est pas certain que le second ait été reçu.

Le Président souligne que les échanges s'éloignent du contenu précis de la motion.

Le Président demande alors au Conseil municipal de se prononcer, avec ou sans amendement.



M. PETRACHKOV rappelle que les discussions portent sur les comptages, les vitesses et notamment l'augmentation du trafic au chemin du Pommier, a augmenté de 2'300 à plus de 10'000 véhicules par jour. Il estime que l'Aménagement du territoire, mobilité doit s'appuyer sur des données concrètes. Il considère que la cohérence serait meilleure si seul le point 1 était retenu.

La motion, limitée au seul point 1, est alors mise au vote et renvoyée au Conseil administratif.

Celle-ci est approuvée par 21 "oui", 0 "non", 3 abstentions

8.2 PLR « Organiser une journée « sécurité » au Grand-Saconnex »

Le Président demande à Mme PERROTIN DURET de lire la motion. Cette dernière n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

Mme CAVALIERI, pour Le Centre – Les Verts'Libéraux se dit très sensible aux questions de sécurité, mais n'est pas favorable à cette motion. Le groupe estime qu'une journée de prévention nécessitera beaucoup de ressources financières et humaines pour un impact timide. Il privilégie des actions plus pertinentes et ciblées, comme un article dans le GSI, plutôt qu'une journée de prévention. Par ailleurs, ils considèrent que ce n'est pas une journée de prévention qui rendra la commune plus sûre. Le Centre annonce qu'il refusera donc la motion.

M. PONCET abonde dans le sens de Mme CAVALIERI, il reconnaît l'importance de la sécurité, notamment depuis le drame de Crans Montana le 1er janvier dernier, mais considère que la motion en l'état est insuffisante et peu utile. Il propose plutôt que la commune organise des cours de défibrillateur et d'autres formations à coût réduit, jugées plus efficaces. Il souligne que cela permettrait aux citoyens de mieux appréhender les gestes de premiers secours.

M. SIMETH indique que le PS accueille favorablement la motion compte tenu des récents événements. Ils rappellent qu'en Suisse, des gestes simples peuvent sauver des vies. Des cours ouverts à la population seraient utiles, et une journée dédiée pourrait attirer davantage de participants. Ils mentionnent que, comme les pompiers lors de démonstrations familiales, ce type d'événement peut sensibiliser efficacement le public.

Mme BILZ évoque l'intérêt d'ateliers intergénérationnels et propose d'inclure une journée de prévention. Elle cite l'exemple de l'École de médecine ou de l'Hôpital des nounours, pour sensibiliser enfants et adolescents.

Mme PERROTIN DURET soutient cet avis et rappelle que le PLR avait déjà participé à un samedi d'animations avec différentes associations. Selon elle, l'apprentissage pratique est plus utile qu'une simple lecture.

M. JIMAJA accueille très favorablement ce type d'initiative. Il indique que certaines associations pourraient recruter de nouveaux membres lors de ces événements, ce qui renforcerait la vie associative. M. JIMAJA estime que, tout comme la police, l'État ne se limite pas à sanctionner : il doit aussi faire de la prévention. Le groupe considère qu'il s'agit d'une manière d'offrir aux citoyens des outils pour aller dans le bon sens. Il invite les partis réticents à reconsidérer leur position et à encourager l'apprentissage de certains gestes de sécurité.

M. MAST (UDC) accueille également favorablement la motion, considérant que si des gestes peuvent sauver des vies, l'objectif est atteint.

M. CAVALIERI, tout en soutenant la sécurité et la prévention, rappelle que les pompiers avaient déjà organisé des actions en 2015–2020, mais que la participation du public était très faible. De plus, et selon lui, ce type de manifestation ne permet pas réellement de recruter pour les associations, contrairement à ce qu'avance M. JIMAJA.



Mme DE JONG propose une pause pour permettre une discussion au sein des partis.

M. POMATTO suggère de terminer cette discussion avant de faire une pause. Il rappelle qu'un événement similaire avait déjà été réalisé, notamment avec les Samaritains et les personnes assurant la traversée des enfants, incluant des tests d'extincteurs. Beaucoup de monde y avait participé, peut-être en raison de la belle saison. Cela remonte toutefois à environ six ans.

Le Président lève la séance quelques minutes pour permettre aux groupes de discuter.

M. PONCET, à la suite des différentes discussions et en tenant compte de l'avis positif du Conseil administratif, annonce que son groupe acceptera finalement la motion.

Le Président passe au vote du renvoi de la motion au Conseil administratif.

Celle-ci est approuvée par 21 "oui", 0 "non", 3 abstentions.

Le Président demande s'il y a des motions orales.

M. GIROD propose la motion orale suivante.

8.3 LCVL « Les travaux du tram – la commune doit s'engager pour une communication claire »

Le Président demande à M. GIROD de donner un bref explicatif de la motion orale.

M. GIROD demande que la commune veille à ce que les informations concernant les travaux du TNGS soient claires et cohérents avec les informations transmises dans les tout-ménages, car certaines incohérences ont été relevées. Il relève en effet que les flyers distribués par l'État ne correspondent pas à la réalité actuelle du chantier et les citoyens en sont confus.

Le Président ouvre la discussion.

M. JIMAJA remercie M. GIROD pour sa motion, mais regrette celle-ci, car la commune est fortement impliquée depuis le début du projet. La communication de ce soir n'était pas obligatoire. Le lieu d'information situé au chemin du Pommier concerne un chantier à la fois cantonal et communal. La commune cherche avant tout à atténuer les problèmes rencontrés.

M. SIMETH (PS) trouve que cette motion critique l'action du Conseil administratif. Il souligne que la commune a toujours été réactive et pleinement impliquée.

M. DE JONG, pour les Verts, indique que son groupe refusera également la motion. Il rappelle qu'il y a déjà eu de nombreuses motions sur ce sujet et que le Conseil administratif a toujours fait preuve d'une grande réactivité et d'un travail sérieux.

M. GIROD constate les efforts réalisés mais relève un décalage entre la brochure d'information et la réalité du terrain : par exemple, le giratoire ne correspond plus à la présentation. Selon lui, un « tout ménage » ne doit pas être distribué sans informations exactes et actualisées. De telles incohérences donnent l'impression que les autorités sont incompetentes et ternissent les aspects positifs du projet, d'autant que les informations provenant de l'État sont parfois mal réalisées.

M. DE JONG relève que, si M. GIROD reconnaît l'implication du Conseil administratif, la motion exprime pourtant l'inverse.

M. JIMAJA répond à M. GIROD qu'il s'agit d'un travail évolutif : le chantier change quotidiennement pour s'adapter aux besoins. Le schéma global existe, mais il évolue, ce qui nécessite de nombreux ajustements coûteux pour le canton. M. JIMAJA propose plutôt de travailler ce sujet en Commission Aménagement du territoire, mobilité.



M. Eric STEINER, ayant suivi les échanges, demande que le sujet de la motion soit brièvement rappelé. Le Président demande alors une synthèse à M. GIROD.

M. GIROD réexplique le déroulement du point relatif au tram et l'objectif d'une communication plus claire. Il indique que le groupe LC-VL est prêt à retirer la motion si M. JIMAJA s'engage à demander au canton de ne plus diffuser de « tous-ménages » sans cohérence avec la situation réelle sur le terrain et sans relecture préalable.

Le Président demande à M. GIROD si cela revient à demander un droit de regard sur les communications du canton.

M. JIMAJA répond qu'il intervient déjà au quotidien sur un certain nombre de communications cantonales.

M. GIROD remercie le Magistrat et conclut qu'il est inutile, dans ces conditions, de maintenir la motion.

La motion orale est retirée par le Président.

9. Résolutions : Néant

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme CAVALIERI donne lecture des 2 questions du public

Mme FRATERNALI demande une amélioration de la signalétique destinée à la mobilité douce durant les travaux au Parc du Château.

Mme FRATERNALI souhaite également savoir où seront installés les manèges de la fête des écoles, compte tenu de la plantation d'arbres dans la zone habituellement utilisée au Parc du Château.

M. POMATTO répond à la deuxième question du public et informe qu'aujourd'hui il y a eu une rencontre entre le Service Culture-Sport-Loisirs, le service de la Voirie et le responsable des manèges durant laquelle la question des manèges a été étudiée. L'une des solutions envisagées était de louer le terrain devant l'UER pour y installer les manèges, mais le responsable des forains a confirmé que la possibilité de les placer malgré les arbres, ce qui règle normalement le problème. M. POMATTO ajoute qu'une autre option aurait été de vérifier si un des manèges pouvait être déplacé ou remplacé, d'autant que certains ont près de 30 ans et devront tôt ou tard être renouvelés ; à ce stade la situation semble réglée.

Mme PERROTIN DURET relève que plusieurs salles utilisées pour les activités comme la salle du Pommier ainsi que la salle de gymnastique étaient très froides, la température n'étant pas celle habituellement attendue. La commune lui a donné comme réponse que cela était lié à un problème de gestion du chauffage à distance (CAD). De ce fait, Mme PERROTIN DURET demande si les Services Industriels de Genève (SIG) ont offert des cours et/ou remis des consignes particulières aux membres de la commune qui s'occupe du CAD.

Mme ECKERT rappelle qu'un Code est désormais obligatoire pour entrer dans un ESREC (Espaces de récupération cantonaux), la mesure destinée à prévenir les dépôts abusifs et illicites est effective dès le 1^{er} février 2026. Mme ECKERT demande pour quelles raisons la commune du Grand-Saconnex n'a pas saisi la possibilité offerte d'obtenir un accès pour créer les codes QR pour ses résidentes et résidents, à l'exemple de la commune de Versoix. Créer son compte pour générer son code personnel n'est pas une procédure simple, partant de son numéro d'utilisateur et de compte SIG ou d'une attestation de résidence. On se retrouve ensuite avec un compte qui ne sert à rien d'autre.

M. DE JONG rapporte une question d'un habitant qui a remarqué que le petit passage derrière les terrains de tennis du Blanché ne serait plus éclairé depuis début décembre. Il se demande pourquoi et il remarque que vu le danger du passage avec les escaliers, les entraîneurs laissent les grands luminaires du terrain allumés pour éclairer ce petit passage, ce qui coûte plus d'énergie et crée plus



de pollution lumineuse. Il demande si la commune peut laisser le petit passage éclairé jusqu'à 21h30 et réparer les luminaires si la raison.

Mme TISSOT-BUCHOUX répond à M. DE JONG qu'un défaut électrique a effectivement été constaté par la commune. La mise en service des éclairages est actuellement effectuée manuellement, mais les interventions n'ont, faute d'employé, pas pu avoir lieu durant le week-end et jours fériés.

Mme CAVALIERI rebondi sur les récents événements à Crans-Montana qui ont bouleversé tout le monde et rappellent qu'il ne faut pas faire l'impasse sur les mesures de sécurité. En ce sens, elle pose les questions suivantes :

- 1) Est-ce que la commune a fait des contrôles concernant les normes de sécurité, notamment incendie, dans les locaux qui accueillent du public sur la commune ? Si oui, qui est la personne en charge de ces contrôles et à quelle fréquence ont-ils lieu ? De plus, est-ce que les bâtiments communaux sont également contrôlés et à quelle fréquence ?
- 2) Quels projets sont actuellement en cours sur la commune pour améliorer la sécurité des bâtiments ? Quelles sont les prochaines interventions prévues pour améliorer la sécurité desdits bâtiments ? Mme CAVALIERI s'interroge également sur la sécurité dans les commerces et locaux communaux.

De plus, Mme CAVALIERI demande quelles actions la commune met en place pour prévenir le gaspillage alimentaire.

Enfin, Mme CAVALIERI revient sur la réponse fournie concernant la vaisselle réutilisable, pour laquelle la commune a indiqué privilégier la location. Elle souhaite une réponse plus claire et plus explicite, notamment une procédure précise à laquelle les sociétés communales pourraient se référer pour l'organisation de leurs prochains événements.

M. POMATTO répond à la première question de Mme CAVALIERI et indique qu'une personne réalise régulièrement des vérifications. Toutefois, les bâtiments vieillissent et nécessitent une modernisation en matière d'incendie et de sécurité. Des recommandations et mises à jour sont en cours, notamment pour le bâtiment du secondaire.

M. POMATTO ajoute que concernant les locaux commerciaux chaque canton fonctionne différemment et que c'est le canton et non la commune qui est en charge d'effectuer ces vérifications ; cela garanti une gestion impartiale et transparente.

M. SIMETH mentionne qu'il a été relaté qu'après le salage des routes lors des grands froids des canidés ont souffert de vomissements et demande si le produit utilisé a été modifié cette année.

Mme TISSOT-BUCHOUX répond qu'il n'y a eu aucun changement concernant le produit de salage.

M. GIROD demande si un deuxième comptage a été effectué pour les routes du Grand-Saconnex et si celui-ci figure sur CMNet.

M. JIMAJA répond à M. GIROD que ce comptage, réalisé par le canton, est actuellement en cours d'analyse et sera transmis à la commune dès qu'il sera finalisé.

M. CAVALIERI intervient sur la question des citoyens riverains. Il souligne que le système actuel fonctionne, mais que durant les trois années de travaux du TNGS, puis de ceux prévus sur la place Carantec, il serait nécessaire de revoir, avec le Conseil administratif ou la police, afin de définir des modalités garantissant la libre circulation de l'ensemble des habitants du Grand-Saconnex durant toute la période des travaux. Sans restreindre les usagers de la commune aux seules zones de "riverains autorisés", et ce sur l'ensemble du territoire communal, indépendamment du secteur dans lequel ils résident.

Mme CAVALIERI demande la nature des travaux en cours au cimetière, entre la partie haute et la zone des souvenirs.

Mme TISSOT-BUCHOUX répond à Mme CAVALIERI qu'il s'agit de travaux concernant des tombes en pleine terre.



11. Propositions des Conseillers municipaux

M. GIROD propose que l'administration envoie un email aux Membres du Conseil municipal, afin de demander s'il y a un relatif intérêt pour une nouvelle visite du CFA. Il expose que si la précédente visite n'a pas obtenu le succès escompté cela était à priori dû à la date choisie et l'horaire qui n'étaient pas en adéquation avec les disponibilités des personnes qui travaillent.

M. JIMAJA invite M. GIROD à se rapprocher du Bureau afin d'envisager un sondage des Membres du Conseil municipal intéressés par cette visite du CFA.

M. MAST propose d'étudier la remise en état du passage piétons au 11 chemin Alberto-Giacometti, vers l'arrêt de bus. Celui-ci avait été enlevé lors de la mise en réseau des infrastructures SIG.

M. DE JONG propose que la commune identifie de nouveaux emplacements destinés à la libre cueillette, à l'image de l'allée des aromates à la promenade Rivoire ou des massifs fleuris au Parc du Château, et suggère d'élargir cette offre.

M. DE JONG formule également des propositions des propositions de modification au sein des commissions suite à l'assermentation de Mme TOPOR-POP en tant que Conseillère municipale (VERTS) à savoir :

- Mme TOPOR-POP remplacerait M. PONCET à la Commission Équipements publics.
- Mme TOPOR-POP remplacerait M. SEMLALI à la Commission Démocratie, administration, communication.
- Mme TOPOR-POP remplacerait M. DE JONG au Groupe de travail Fonds de décoration.

Le Président passe au vote des changements de commission proposés par M. DE JONG.

Celles-ci sont acceptées à l'unanimité.

Mme CAVALIERI propose que la version à jour du règlement du Conseil municipal soit publiée sur le site de la commune.

Mme CAVALIERI propose l'accès aux grilles des questions et propositions du Conseil municipal aux citoyens qui suivent la plénière en visioconférence.

Mme CAVALIERI propose que les membres du Conseil municipal transmettent par email leurs questions, propositions et interventions longues par email à la Secrétaire en charge du Conseil municipal en fin de séance.

Le Président ajoute que cela aidera à l'exactitude des retranscriptions.

M. SIMEH relève que des canidés de la commune ont subi des problèmes de santé suite au salage des routes lors des grands froids et propose qu'une analyse du produit de salage soit menée. Selon les résultats, il suggère d'envisager un changement de produit.

M. SEMLALI suggère que l'éclairage du parc du Marais soit réalisé en même temps que les travaux de l'école du Marais, afin de réduire les coûts et de profiter du réseau électrique qui sera prévu. Il évoque la possibilité d'un éclairage à détection, limitant l'intensité lumineuse et d'ainsi préserver la faune.

M. PETRACHKOV propose d'adapter l'éclairage nocturne du parc Sarasin aux horaires des TPG, afin que les usagers ne se retrouvent pas dans l'obscurité en traversant ledit parc, tout en respectant la biodiversité.

M. JIMAJA répond à M. PETRACHKOV que suite à sa proposition Palexpo doit être consulté afin de vérifier la faisabilité et d'également obtenir leur accord sur la question.

M. CHAAR en lien avec la proposition de M. SIMETH, rappelle qu'au Canada le salage des routes est remplacé par le sablage, solution plus écologique et moins coûteuse.



Mme PERROTIN-DURET souligne toutefois que le sable peut entraîner une usure prématurée de certains équipements, notamment des phares dits « spéciaux ».

12. Communications et divers

12.1 Agenda des manifestations

12.2 Autres communications / Remarques

M. EYA NCHAMA souligne qu'il est important de reconnaître lorsque le Conseil administratif accomplit un bon travail, et il les remercie pour cela. Il rappelle faire partie du Conseil municipal depuis 2003, et mentionne que le doyen, M. Eric STEINER, siège depuis 1991. Il relève toutefois qu'à une certaine période, aucun Secrétaire Général n'était présent lors des séances du Conseil municipal. Il se dit heureux de constater aujourd'hui la présence de Mme ROSSET, ancienne collègue à l'État de Genève, et demande qu'elle soit maintenue dans ses fonctions. Il remercie également le Conseil administratif d'avoir choisi une femme pour ce poste.

Le Président rappelle la tenue de la TCR du 2 février 2026 au Centre John Knox, devant l'entrée principale à 18h30.

La parole n'étant plus demandée le Président lève la séance à 21h59.

Alessia CAVALIERI
Secrétaire

Matthieu STEINER
Président ad interim